

Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le 24/10/2018

ID : 031-213105802-20181023-2018_34-DE



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

Folio 34
2018. 34

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice: 14

Présents: 13

Votants: 13

L'an Deux Mil Dix Huit

Le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean
Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal le
16/10/2018

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. BONZOM.
CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY.

Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT.
GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.

ABSENTE EXCUSEE : Mme PAJAUD.

Objet : Acquisition de grilles
D'exposition.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est souvent sollicitée par les associations afin de mettre à leur disposition des grilles d'exposition. Il est arrivé que différentes communes limitrophes nous les prêtent. Cette situation pose souvent problème car les associations municipales sollicitent souvent les communes aux mêmes périodes (fêtes de fin d'année scolaire, périodes de Noël, journée de présentation des associations, téléthon, etc...). Cette année, date anniversaire du centenaire de la fin de la première guerre mondiale est, par exemple, une année où ce matériel permettrait l'affichage de documents historiques de cette période

Monsieur le Maire propose l'acquisition de ce matériel et donne lecture du devis de la société ALTRAD MEFRAN.

- pour l'achat de 15 grilles et huit pieds pour un montant de 875,00 € H.T (1 050,00 € T.T.C)

Les dépenses afférentes à cet achat ont été inscrites à l'article 2188 de la section investissement du Budget Primitif 2018. Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet qui lui est soumis et son plan de financement,

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission en

Sous Préfecture le 24/10/2018

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

En Mairie le 23/10/2018

Le Maire, J.C.GARAUD.

